

DEVOUEMENT ou APOSTOLAT

POUR introduire les carrefours de ce matin, où chacun de vous pourra s'exprimer librement et partager ses richesses et expériences avec tous, j'ai tenté de dégager quelques idées sur l'esprit qui doit nous animer, afin de mieux découvrir le pourquoi de notre action et de la réflexion qui doit l'accompagner.

Ces carrefours ont trait au sport pour tous, à l'initiation aux responsabilités, à la municipalisation des sociétés ou à un échange sur la conférence que nous avons entendue hier.

Chacun choisira le sien en fonction de ses goûts personnels, mais surtout en fonction des appels éressentiels au sein de sa société ou de son U.D.

En apparence, il n'y a pas grand lien entre eux. Je relevais pourtant deux points communs qui se retrouvent d'ailleurs toute l'année dans toute nos activités d'animateur.

Le premier est l'intérêt que nous portons à la personne en loisir, au jeune en situation de loisir.

Ce point n'est pas exprimé dans les statuts fédéraux : « éducation des jeunes dans le loisir » ?

S'il s'agit de sport pour tous ou de libres propos sur le loisir en général, n'oublions pas qu'il faut « que les loisirs soient bien employés, pour se défendre et pour fortifier la santé de l'esprit et du corps, en se livrant à des

activités libres et désintéressées... ou à des exercices physiques et à des activités sportives qui aident à conserver un bon équilibre physique individuellement et aussi collectivement et à établir des relations fraternelles entre les hommes de toutes conditions, de toutes nations ou de races différentes ». (G.S. n° 61).

Vous avez reconnu au passage le texte de l'Eglise dans le monde de ce temps.

Quel loisir ?

Nous chercherons alors quel loisir va être le plus apte à préparer des hommes ou des femmes dans la détente et dans la joie.

Si nous nous intéressons aux jeunes qui prennent des responsabilités, nous nous souviendrons avec le décret pour l'Apostolat des laïcs que : « lorsque mûrit la conscience de leur propre responsabilité, poussés par leur ardeur naturelle et leur activité débordante, les jeunes prennent leurs propres responsabilités et désirent être partie prenante dans la vie sociale et culturelle ». (A.A. n° 27).

Nous pourrons alors prendre des questions comme celle-ci : vaut-il mieux avoir un secrétariat méticuleusement tenu, parfaitement agencé, où jamais rien ne grince, ou une administration un peu moins rigoureuse et précise parce que quelques jeunes y auront pris des responsabilités ?

Si nos préférences vont à la municipalisation ou à l'utilisation des terrains municipaux, nous commencerons par noter dans le même décret sur l'Apostolat des laïcs : « que les catholiques compétents en matière politique ne refusent pas la gestion des affaires publiques, car ils peuvent par une bonne administration travai-

ler au bien commun » (A.A. n° 14) et « que les valeurs humaines communes réclament aussi de la part des chrétiens qui poursuivent des fins apostoliques une coopération avec ceux qui ne professent pas le christianisme, mais reconnaissent ces valeurs ». (A.A. n° 27).

Il importe donc de ne pas se limiter à sa société ou à son U.D. mais il faut s'ouvrir, nous l'avons souvent répété, aux diverses instances des fédérations dirigeantes, des offices municipaux des sports, des offices socio-culturels, des offices municipaux de la jeunesse et même pour certains à la vie municipale ou politique.

Nous aurons aussi à nous demander dans ce carrefour s'il vaut mieux avoir, au nom de l'Unité, une société florissante, bien classée dans la hiérarchie sportive qui attire l'attention sur la commune, ou deux sociétés qui finalement, dans une saine émulation, donneront plus de possibilités de loisirs aux jeunes et aux adultes.

A travers tous nos échanges, ce matin, nous aurons toujours présenté à l'esprit ces personnes que nous connaissons et que nous aimons, pour lesquelles ou avec lesquelles nous travaillons dans le loisir.

De l'apostolat

Il existe mille manières d'exercer l'apostolat. C'est dans tous les domaines que l'homme y est appelé. Certains chrétiens se sont engagés individuellement en des groupes divers dans le domaine

que nous avons à « coopérer comme membres vivants au progrès de l'Eglise... A cet apostolat tous sont appelés par le Seigneur lui-même en vertu du baptême et de la confirmation... Les laïcs sont appelés tout spécialement à assurer la présence et l'action de

l'Eglise dans les lieux et les circonstances où elle ne peut devenir autrement que par eux le sel de la terre... » (L.G. n° 33).

Dans la diversité du travail de cette dernière journée du Conseil Fédéral, ce même souci d'être sel de la terre doit nous animer tous.

Concrètement

Je suis certain que sur ces principes nous sommes tous d'accord, mais comment concrètement dirigeants, techniciens, animateurs participons-nous à cette œuvre de salut ? C'est notre désir certainement, mais ne reste-t-il pas souvent confus dans notre esprit ?

Pour y voir plus clair, nous au-

ment les méthodes et résultats de leur action apostolique et cherchent ensemble dans l'Evangile à juger leur vie quotidienne » (A.A. n° 30).

Que d'occasions dans la gestion et l'administration de nos sociétés nous avons de réfléchir à nos méthodes, aux buts à poursuivre, à l'esprit qui nous anime.

Pourquoi telle organisation par exemple ? Que veut-on à travers elle. Le succès matériel est important, il faut de l'argent pour vivre et on aime bien réussir, mais l'accès aura-t-il sa place ? Pourquoi donnerons-nous priorité à l'accès ?

Une quinzaine fédérale peut être l'occasion de grossir les effectifs, de se faire connaître, de lancer de nouvelles activités, mais dans quel but ? Ce peut être tout aussi bien pour avoir une société plus forte, plus puissante ou pour faire passer un nouvel esprit dans le milieu sportif.

Autres sujets de réflexion où les questions ne manqueront pas : taux de la cotisation à fixer, les élections à l'Assemblée générale, la participation des jeunes, l'engagement dans une coupe ou un championnat, un achat de matériel, la mise en état des locaux, une prise en charge totale de leur gestion. Ce sont autant de sujets qui peuvent être l'occasion de préciser nos intentions et de les purifier.

Il suffit de regarder

Mais nous pouvons tout aussi bien nous inspirer du comportement même des jeunes :

Ce sera le geste de jeunes qui font porter des fleurs à la femme malade d'un dirigeant, alors que leur attitude durant un déplacement ne pouvait laisser supposer une telle délicatesse.

Ou bien le comportement de cette jeune responsable d'équipe qui remet sa propre médaille à

ce fait, à tout ce que vivent les personnes nous conduira à les regarder d'une façon plus sympathique, à relever tout ce qu'il y a de bon en elles et qui ne demande qu'à s'exprimer et qu'à grandir, dans la mesure où nous les aidons à en prendre conscience en leur faisant découvrir ce qu'il y a de beau et de bon dans leur geste ou leur attitude.



Pierre Sarre et ses troupes, le dimanche matin, ou « le partage des responsabilités ». De gauche à droite : Anne de Bernan (J.F. Chotet), Pascal Derhault (Le Gran, Tassin), Vincent Smaghe (St-Vincent Sports, Toureung) et Georges Brandt (Géraldine, Auzlæc).

l'une des équipes qui n'avait pu participer à la finale d'une coupe fédérale parce qu'elle avait le bras cassé.

Ou l'attention de cette sélectionnée qui a remporté trois médailles et qui en remet une à cette autre sélectionnée qui n'en a pas eu parce que quatrième.

Ce pourra être tout aussi bien le « fair-play » d'un joueur, à l'exemple de notre lauréat d'hier dont l'équipe a été battue parce qu'il a reconnu très sportivement avoir touché le ballon, alors que l'arbitre n'avait rien vu.

Et pourquoi pas le cas de ce joueur qui est toujours tant de mal à se discipliner sur les terrains tant à l'égard des arbitres que de ses adversaires et qui a accepté des responsabilités au sein de sa société où il apporte avec son dynamisme un sens éducatif qu'on ne pouvait soupçonner.

(Suite page 13)

Selon les principes chrétiens

Le second point commun, je le trouve aussi dans les statuts fédéraux, dans les mots qui suivent ceux que je vous citais tout à l'heure : « selon les principes chrétiens ».

C'est en chrétiens, parce que chrétiens, comme chrétiens que nous voulons cette éducation dans le loisir. En effet pour agir « selon les principes chrétiens » dans nos U.D. ou sociétés, il est nécessaire qu'il y ait des chrétiens parmi les animateurs.

Pourra-t-on autrement parler encore d'institution temporelle chrétienne ?

Notre caractère confessionnel ne vient pas seulement de notre origine souvent paroissiale. Il ne vient pas seulement non plus de la présence éventuelle d'un prêtre et encore moins de l'occupation de lieux paroissiaux ou diocésains, mais bien de ce que nous sommes ou de ce que nous essayons d'être.

J'ai relevé quelque part cette phrase que je vous invite à méditer : « Les institutions valent ce que valent les hommes qui les animent ».

Ceci me conduit à deux remarques.

La première c'est de rappeler qu'en tant que F.S.C.F. nous ne sommes pas œuvre d'Eglise, mais que nous sommes au service de l'Eglise par notre manière d'être et de mener les activités.

Il n'est pas, en effet, directement dans la mission de l'Eglise

d'organiser des loisirs. Cette organisation relève du temporel.

Mais des chrétiens qui sont d'Eglise et du Monde, eux peuvent avoir cette mission d'organiser quelque chose en ce domaine, selon leurs dons personnels, selon les appels qu'ils ont perçus.

Leur vocation est de « chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporales qu'ils ordonnent selon Dieu... appelés par Dieu pour travailler comme du dévouement à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment, en exerçant leurs propres charges sous la conduite de l'esprit évangélique, et pour manifester le Christ aux autres ». (L.G. n° 31).

Cette vocation se réalise par la façon dont les chrétiens essaient d'orienter et d'éclairer les réalités en y participant.

Distinguons bien ces ordres : temporel et spirituel, mondane et église pour mieux voir comment ils se compéteront.

L'Eglise apporte au Monde la Bonne Nouvelle du salut en Jésus-Christ, mais elle ne peut le faire que si ses membres, c'est-à-dire nous, essayons d'imprégner le temporel d'esprit évangélique.

« Les laïcs exercent donc leur apostolat aussi bien dans l'Eglise que dans l'ordre temporel. Bien que ces ordres soient distincts, ils sont liés dans l'unique devoir divin. Le laïc, qui est tout ensemble membre du peuple de Dieu et de la Cité des hommes n'a qu'une conscience chrétienne. Celle-ci doit le guider sans cesse dans les deux domaines ». (A.A. n° 3).

par l'abbé Jean BERTHOU

leur propre jugement prudentiel. De telles initiatives permettent à l'Eglise, en certaines circonstances, de mieux remplir sa mission ; aussi n'est-il pas rare que la hiérarchie les loue et les recommande.

« Les membres des groupements et associations divers de laïcs, réunis en petits groupes avec leurs compagnons ou leurs amis exami-

nent le besoin de nous rappeler pour la mettre en pratique une autre phrase du décret sur l'Apostolat des Laïcs :

« Les membres des groupements et associations divers de laïcs, réunis en petits groupes avec leurs compagnons ou leurs amis exami-

Il suffit de regarder

Cette attention à tout ce qui se fait, à tout ce que vivent les personnes nous conduira à les regarder d'une façon plus sympathique, à relever tout ce qu'il y a de bon en elles et qui ne demande qu'à s'exprimer et qu'à grandir, dans la mesure où nous les aidons à en prendre conscience en leur faisant découvrir ce qu'il y a de beau et de bon dans leur geste ou leur attitude.

Ou bien le comportement de cette jeune responsable d'équipe qui remet sa propre médaille à



Pierre Sarre et ses troupes, le dimanche matin, ou « le partage des responsabilités ». De gauche à droite : Anne de Bernan (J.F. Chotet), Pascal Derhault (Le Gran, Tassin), Vincent Smaghe (St-Vincent Sports, Toureung) et Georges Brandt (Géraldine, Auzlæc).

Nous avons « à discerner l'action de l'Esprit déjà à l'œuvre dans le cœur des hommes qui va nous permettre d'approfondir notre foi en Jésus-Christ, afin de pouvoir en témoigner dans notre vie et révéler à tous que Jésus-Christ seul donne le sens dernier de leur existence ». (Mgr Matagrén, Lourdes 69).

C'est en effet une impérieuse nécessité d'annoncer Jésus-Christ à tous les hommes d'aujourd'hui au cœur des réalités humaines personnelles et collectives. Et le loisir est bien une réalité humaine.

Ces dernières idées sont extraites de la récente assemblée générale de l'Episcopat à Lourdes. Cette même assemblée s'interrogeait sur le fait de traduire le message évangélique à un monde inquiet, angoissé, plein de tumultes ou au contraire s'installant dans l'indifférence.

Dévouement ou Apostolat

(suite de la page 12)

Respecter la liberté

C'est bien la question qui se pose souvent à nous. A ces jeunes qui viennent d'abord pratiquer un loisir sportif, culturel ou de plein air, comment traduire ce message en respectant la liberté de chacun puisque nous voulons être ouverts à tous, chrétiens ou non.

D'autre part le cadre des entraînements, des rencontres, des activités que proposent nos sociétés ne se prête guère à cette annonce explicite de la bonne nouvelle du salut en Jésus-Christ qui appelle tout homme là où il vit, y compris dans son loisir qui est, de plus en plus, une part de sa vie.

Vous allez sans doute me dire : « Mais comment faire ? » ou « que faut-il faire ? »

Je suis incapable de vous répondre. Je ne pense pas qu'il existe une solution, mais sans doute autant de solutions qu'il existe d'individus avec leur personnalité propre et tout leur environnement. Tel est apte peut-être à recevoir le message aujourd'hui, tel autre chemine lentement et ce troisième ne semble absolument pas prêt.

Aussi, je dirai que la question « que devons-nous faire ? » est une fausse question. Ne croyez-vous pas qu'il faudrait plutôt dire : « que devons-nous être ou qui devons-nous être ? »

Et là, je citerai à nouveau le décret sur l'Apostolat des Laïcs : « Quand les laïcs s'efforcent de pénétrer l'ordre temporel d'esprit évangélique et travaillent à son progrès, leur action rend clairement témoignage au Christ et sert au salut des hommes ». (A.A. n° 2).

Vous pouvez y lire par ailleurs : « le témoignage même de la vie

chrétienne et les œuvres accomplies dans un esprit surnaturel sont puissants pour attirer les hommes à la foi et à Dieu ». (A.A. n° 6).

Vous vous rappellerez surtout : « Les laïcs accomplissent cette mission de l'Eglise dans le monde ayant tout par cet accord de leur vie avec la foi qui fait d'eux la lumière du monde et par cette honnêteté en toute activité capable d'éveiller en chaque homme l'amour du vrai et du bien et de les inciter à aller un jour au Christ et à l'Eglise ». (A.A. n° 13), et donc à désirer recevoir l'annonce de Jésus-Christ.

Ayons l'humilité de reconnaître que notre mission est de « préparer les voies du Seigneur ».

Devant des personnes qui sont différentes idéologiquement, nous avons à proposer des significations à tout le monde, des significations valables pour tout le monde.

Mais nous ne pourrons proposer de significations, faire une annonce explicite que s'il y a d'abord une certaine qualification de nos comportements.

Toujours dans le respect de la liberté des personnes n'oublions pas non plus que certains peuvent comprendre, mais qu'ils ne sont pas pour autant obligés d'adhérer.

J'en terminerai en rappelant les paroles d'espérance de Saint Paul qui concilient le décret sur l'Apostolat des laïcs auquel j'ai eu souvent recours : « les laïcs, toujours au fait des exigences du moment présent, se dépensent sans cesse au service du Seigneur sachant qu'en lui leur travail ne saurait être vain ». (Cor. 15/58) (A.A. Exhortation finale).